

# Revue

Lexbase Hebdo édition professions n°114 du 22 mars 2012

[Avocats/Institutions représentatives] Evénement

## "Droit Justice et Cinéma" face aux crises

N° Lexbase: N0863BT7



par Fabien Girard de Barros, Directeur de la publication

Pour la deuxième année consécutive, les éditions juridiques Lexbase étaient partenaires des rencontres "Droit Justice et Cinéma", organisées par le barreau de Lyon et l'Université Jean Moulin Lyon 3, la semaine du 12 au 16 mars 2012, sous la présidence du réalisateur Yves Boisset et l'animation de Lionel Larcour, Délégué général des rencontres. La séance de clôture a posé l'œil de la caméra sur le rapport difficile qu'entretiennent la crise et le droit. Plusieurs extraits de différents films de tout temps, suivis des réactions de Paul-André Breton, Président du tribunal de grande instance de Lyon, Frédérique Penot-Paoli, Avocat et vice-Bâtonnier du barreau de Lyon et Franck Mermoz, Directeur de l'IEJ de l'Université Jean Moulin Lyon 3, ont permis d'appréhender la violence issue des crises, l'efficacité relative des réponses juridiques apportées par les pouvoirs publics et, finalement, la contradiction de plus en plus acerbe entre la légalité et la légitimité. Evoquant les "liaisons heureuses" entre le droit et le cinéma, Frédérique Penot-Paoli rappelait, ainsi, combien l'œuvre pédagogique du cinéma à l'adresse des justiciables était intéressante ; combien le cinéma expose une réalité sociale et des possibilités de transformation de ces réalités qui obligent le droit à combattre les abus, l'injustice et les inégalités sociales. Et, le vice-Bâtonnier de remémorer à l'assistance l'engagement social de Theo Angelopoulos, mort le 24 janvier 2012, sur le tournage de *L'autre mer*, consacré à la crise grecque.

La séance s'est ouverte avec le film fracassant de Raoul Walsh, *Les fantastiques années 20*, qui montre les Etats-Unis de la fin de la Première guerre mondiale au début de la crise des années 30. L'extrait proposé s'attache au "jeudi noir", ce 24 octobre 1929 voyant le capitalisme vaciller, pour la première fois. Le film annonce la brutalité de l'avènement de la crise et l'absence d'appréhension par les *traders* eux-mêmes de l'ampleur du désastre. Pour Frédérique Penot-Paoli, le film met en perspective le décalage frappant entre la harangue du Président Hoover

persuadé que "*la prospérité [était] au coin de la rue*" et la chute des marchés et de l'économie quelques temps après. Franck Mermoz, lui, est revenu sur le concept de crise, sur cette rupture, cette séparation bien marquée entre deux temps ; la crise de 2008 faisant écho à celle de 1929, mais ouvrant une nouvelle période.

C'est cette brutalité, cette violence qui se distille, ensuite, progressivement au sein de la société et qui fait que la crise économique devient une crise sociale. La première question posée, naturellement, est celle de l'identité des responsables : à qui profite la crise ? A travers *Les raisins de la colère*, adaptation du livre éponyme de Steinbeck, John Ford décrit le processus d'écrasement des paysans par les banques et les entreprises. Les responsables de la crise de 29 sont anonymes : la famille d'agriculteurs qui se croyait propriétaire de la terre, sur laquelle ils sont nés et sur laquelle leurs ancêtres sont morts, est dépossédée de tout, sans pouvoir se retourner contre la banque ou le dirigeant social qui s'exonèrent de leurs responsabilités. *Le sel de la terre*, de Biberman, montre, lui, l'expropriation immobilière de ces familles latino-américaines du Nouveau Mexique, ayant travaillé des années dans les mines de zinc, et de cette expropriation culturelle de leur village latinos rebaptisé en "Zinc town", comme pour effacer toute individualité aux familles migrantes travaillant pour l'entreprise américaine. Là, encore, aucun visage n'est montré, les responsables demeurent cachés derrière "l'écran juridique" de la Delaware Zinc Inc.. *Ressources humaines*, de Laurent Cantet, montre un cadre issu d'un milieu modeste, chargé d'annoncer les licenciements dans l'usine pour laquelle il travaille. Il découvre, alors, le mépris avec lequel sont traités les ouvriers dont son propre père. Le film est poignant, il évoque les dissensions entre ceux qui choisissent le piquet de grève et ceux qui font la sourde oreille ; entre le fils cadre qui parle d'égal à égal au patron de l'usine et les ouvriers laissés pour compte. Une nouvelle fois, le dirigeant de l'entreprise n'apparaît pas ; il envoie le fils de l'un des ouvriers pour annoncer les licenciements. C'est l'anonymisation visuelle des responsables, qui sont certes désormais identifiés, mais qui ne semblent pas devoir répondre de leurs actes ou décisions sociales devant les principaux intéressés. Enfin, à travers *It's a free world*, Ken Loach rappelle que la crise ne profite pas seulement aux entreprises, à celles qui licencient au grès des fluctuations boursières ; mais elle peut profiter à tous, et notamment à ceux qui exploitent la misère accrue des populations migrantes : c'est l'image de cette femme qui, pour s'en sortir, recrute des immigrés clandestins, certaine de pouvoir proposer de la main d'œuvre à bas prix aux entreprises. Ces quatre films montrent, à la fois, la violence de la crise et la résignation des populations, selon Paul-André Breton ; le vice-Bâtonnier est, quant à elle, surtout frappée par les divisions sociales (entre voisins paysans, entre ethnies d'un même pays, entre les fils et leurs pères, entre classes populaires et clandestins...) qui naissent ou s'accroissent avec la crise. Et, elle rappelle combien la réponse juridique est nécessaire pour contrôler les excès de cette violence et de cette division sociale. Avec les années, l'identification des responsables n'est toujours pas aisée : du patron anonyme au marché du travail, lui-même, le droit peine à trouver les coupables de la crise. Et, Franck Mermoz d'appeler de ses vœux un film sur les agences de notation, afin de dénoncer les excès du système libéral ayant conduit à la crise de 2008.

Alors, face à cette brutalité de la crise économique entraînant une violence certaine de la crise sociale, les voies de l'illégalité sont explorées, également, à travers quatre films. D'abord, *King Kong*, de Cooper et Schoedsack, expose le larcin d'une jeune fille obligée de voler une pomme pour se nourrir, sauvée *in extremis* des mains policières par un homme qui, avec ambiguïté, semble lui proposer un travail peu honnête qu'elle refusera, alors qu'il s'agissait pour elle de devenir simplement actrice. *Riz amer*, de De Santis, chef d'œuvre du cinéma néo-réaliste italien, montre le recours aux travailleuses clandestines dans les rizières du nord de l'Italie d'après-guerre. A travers *Frozen river*, c'est là encore la clandestinité que Courtney Hunt met en exergue. Un an après la crise des *subprimes*, une américaine décide "d'aider" des clandestins à passer la frontière pour pouvoir se payer un nouveau... *mobile home* et pour y vivre avec ses enfants. Enfin, avec *Harry Brown*, Daniel Barber présente la banlieue londonienne qui explose après la crise de 2008, avec, comme conséquences, l'abandon des quartiers par le droit et la justice, les trafics de drogue, les passages à tabac et la permissivité de l'illégalité au nom de la crise. A travers ces extraits, c'est l'état de nécessité qui ressurgit sur fond de crise, selon le Directeur de l'IEJ ; le droit naturel semble l'emporter sur le droit érigé par les pouvoirs publics. Ces films montrent le déterminisme économique de l'infraction, pour le vice-Bâtonnier ; et si chacun d'entre eux traite de l'exploitation des plus miséreux par d'autres miséreux, *Riz amer* parle plus précisément de l'exploitation de la condition féminine, du travail clandestin et/ou précaire des femmes dans les sociétés machistes.

Pour chercher à sortir de la crise, *Le crime de monsieur Lange*, de Renoir, propose aux employés d'un journal endetté de reprendre ce dernier, en formant une coopérative ouvrière (première réponse juridique et application du droit collectif)... encore que tous ne sachent pas vraiment en quoi le mécanisme consiste véritablement. *Les aventures de Robin des Bois*, de Michael Curtiz, revient sur la légitimité de l'illégalité face à la misère. Le film produit par la Warner est une allégorie du *New deal* de Roosevelt (prendre aux riches responsables de la misère pour donner aux pauvres). *La zizanie*, de Claude Zidi, montre l'affrontement entre le productivisme et le développement durable... en 1978 (deuxième réponse juridique et émergence de la responsabilité sociale des entreprises). Enfin, *The full monty* évoque le déni de la crise par ces chômeurs qui mentent à leur entourage, en menant le même train de vie qu'avant de perdre leurs emplois. Là encore, la réponse juridique est timide pour résoudre la crise sociale. Ces quatre films montrent combien le droit doit faire preuve de créativité pour que les victimes de la crise puissent

s'en sortir, au risque que certains s'enferment dans un refus de considérer la réalité sociale dans laquelle ils se trouvent et ne puissent plus échapper à la spirale de la misère.

Pour autant, cette créativité du droit, nécessaire pour sortir de la crise, n'est pas nécessairement l'apanage des pouvoirs publics, souvent contestés, comme dans *La haine*, de Mathieu Kassovitz ; répressive, comme dans *Les temps modernes*, de Charlie Chaplin, sur fond de combat social face aux forces de police ; utopique, comme dans *La crise*, de Coline Serreau, qui dépeint la manière dont les hommes politiques sont coupés des réalités de leurs électeurs, attentifs aux idées et à la morale plus qu'aux solutions pratiques pour que les victimes de la crise soient mieux traités ; inefficace, comme dans *Ma part du gâteau*, de Cédric Klapisch, pour lequel la réponse juridique, l'interpellation d'une ouvrière ayant kidnappé la fille du *trader* responsable de la fermeture de son usine, est inopportune, quand elle n'est pas inexistante, lorsqu'il s'agit de protéger ce même *trader* d'un lynchage de la part des ouvriers ayant perdu leurs emplois.

Sur une pointe d'humour, la séance s'achève avec *Une époque formidable*, de Gérard Jugnot, qui montre deux SDF soucieux de leur dignité, mais rejetés par le *groom* d'un hôtel de luxe, par peur du déclassement et de voir la misère s'afficher devant lui et les clients.

L'occasion pour le Président du tribunal de grande instance de Lyon de rappeler l'évolution du rôle du juge à travers les siècles et au gré des crises. Du "juge Jupiter", omniscient et omnipotent, au "juge Hercule" chargé de porter le monde et sa misère à la place d'Atlas, pour finir "juge Hermès", médiateur de la société entre le droit et la légitime illégalité. Et, Paul-André Breton d'évoquer *la harangue de Baudot*, substitut du procureur de la République de Marseille, en 1974, à l'adresse des magistrats en formation :

*"Soyez partiaux. Pour maintenir la balance entre le fort et le faible, le riche et le pauvre, qui ne pèsent pas d'un même poids, il faut que vous la fassiez un peu pencher d'un côté. C'est la tradition capétienne. Examinez toujours où sont le fort et le faible, qui ne se confondent pas nécessairement avec le délinquant et sa victime. Ayez un préjugé favorable pour la femme contre le mari, pour l'enfant contre le père, pour le débiteur contre le créancier, pour l'ouvrier contre le patron, pour l'écrasé contre la compagnie d'assurance de l'écraseur, pour le malade contre la Sécurité sociale, pour le voleur contre la police, pour le plaideur contre la justice".*

Telle est la réponse de la justice à la crise en attendant que le droit se transforme et trouve les solutions pertinentes à force de créativité.